

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 470 686

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 29482

(54) Nouvel objet de correspondance.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 42 D 15/02; A 63 F 9/10 // B 65 D 27/04, 75/28.

(22) Date de dépôt..... 30 novembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 12-6-1981.

(71) Déposant : VOYENNE Luc, résidant en France.

(72) Invention de : Luc Voyenne.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Faber,
34, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention concerne un nouvel objet de correspondance destiné à rendre l'envoi d'objets tels que des cartes postales, plus attrayant pour le destinataire.

L'objet de correspondance selon la présente invention est caractérisé en ce qu'il est constitué d'un cadre, d'une série d'éléments de puzzle susceptibles d'être montés dans le cadre, une partie au moins desdits éléments pouvant être montée à différentes places soit côté recto, soit côté verso d'une feuille transparente solidaire d'une face du cadre et d'un organe de recouvrement de l'autre face dudit cadre, la feuille transparente ou ledit organe de recouvrement étant agencée pour recevoir l'adresse du destinataire et l'affranchissement.

Grâce à cette disposition, on réalise un objet de correspondance qui permet, sur une face des éléments de puzzle, d'écrire, lesdits éléments de puzzle pouvant après être mélangés et remontés dans le cadre dans différentes positions ne correspondant pas à la position initiale et éventuellement soit du côté verso, ou du côté recto, puis l'organe de recouvrement est placé afin de retenir les éléments de puzzle et l'adresse du destinataire ainsi que l'affranchissement sont apposés sur la face correspondante. Le destinataire pourra, après avoir retiré l'organe de recouvrement, reconstituer le puzzle dont une face pourra, par exemple, représenter une vue d'un site déterminé, tandis que l'autre face comportera la correspondance de l'expéditeur.

Suivant une caractéristique constructive particulière l'organe de recouvrement est constitué par un prolongement de la feuille transparente solidaire de l'une des faces du cadre pour former un volet susceptible d'être rabattu sur la face libre dudit cadre, la face de l'un de ces deux dits éléments destinés à être appliqués contre l'autre étant revêtue d'une substance adhésive.

De préférence, la substance adhésive est protégée par une pellicule arrachable.

De préférence, la substance adhésive est appliquée sur la face correspondante du cadre.

De manière que, d'une part, la pellicule de protection et l'organe de recouvrement puissent être facilement détachés, une partie de la face revêtue de substance adhésive de l'un des éléments est dépourvue de ladite substance adhésive.

Suivant une variante de réalisation, le cadre est découpé dans un flan de carton et l'organe de recouvrement est constitué par un prolongement du flan de carton, un rainage étant pratiqué pour faciliter le pliage de l'organe de recouvrement, la 5 face de l'un de ces deux dits éléments destinés à être appliqués contre l'autre étant revêtue d'une substance adhésive.

De préférence, l'organe de recouvrement comporte un ajour masqué par une feuille transparente.

Enfin, suivant encore une variante de réalisation, 10 l'organe de recouvrement est constitué par une feuille transparente semi rigide montée coulissante sur le cadre.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à des modes de réalisation particuliers donnés à titre d'exemples seulement et représentés aux dessins annexés.

5 Sur ces dessins :

Fig. I montre en perspective un objet de correspondance selon l'invention,

Fig. 2 montre en perspective l'objet de correspondance de la figure I, celui-ci étant montré en position ouverte 10 et les éléments de puzzle n'étant pas représentés,

Fig. 3 montre en plan une combinaison particulière des éléments de puzzle,

Fig. 4 est une vue en perspective d'une variante de réalisation,

15 Fig. 5 montre en perspective une troisième forme d'exécution de l'invention,

L'objet de correspondance des figures I et 2 est réalisé à partir d'un flan de carton I dans lequel est pratiqué un rainage 2 déterminant deux parties rectangulaires 3 et 4 de dimensions identiques. La partie 3 constitue l'organe de recouvrement et présente un ajour 5 masqué par une feuille transparente 6. L'ajour est pratiqué de manière que la face externe 9 de la partie 3 présente une surface 7 destinée à recevoir un timbre poste et une surface 8 permettant de porter l'adresse du destinataire. La partie 4, sur sa face externe 10, reçoit une feuille transparente II et est découpée pour former un cadre destiné à recevoir des éléments de puzzle A, B, C, D (voir Figure 3). La face de la partie 4 opposée à celle pourvue de la feuille transparente II est revêtue d'une substance adhésive I2 qui est protégée par une pellicule de protection arrachable I3, l'une des parties I5 du cadre étant dépourvue de substance adhésive de manière à faciliter l'arrachage de la pellicule I3. Cette partie I5 est également destinée à faciliter l'ouverture de l'objet de correspondance, comme il sera expliqué plus loin.

35 Dans le mode de réalisation représenté ici, les éléments de puzzle sont réalisés de telle manière qu'ils peuvent être placés à différents endroits et également indifféremment recto-verso. En effet, on remarquera que tous les éléments de puzzle portant la lettre "A" sont identiques et qu'ils peuvent,

par conséquent, être indifféremment placés aux différents endroits correspondants..

Ces éléments peuvent également être placés dans le cadre de manière que l'une ou l'autre de leurs faces soit appliquée contre la feuille transparente II. De même les différents éléments portant la lettre "B" pouvant être placés l'un à la place de l'autre et également de manière que l'une ou l'autre de leurs faces soit appliquée contre la feuille II. Il en est de même pour les éléments C et les éléments D.

10 Lorsqu'on utilise l'objet de correspondance selon l'invention, sur la face des éléments de puzzle opposée à celle appliquée contre la feuille II, on porte la correspondance que l'on veut envoyer, puis on déplace les éléments de puzzle de manière que le destinataire soit obligé de reconstituer d'une part I5 la correspondance, et, d'autre part, l'image figurant sur ceux-ci, image qui doit être visible du côté de la feuille transparente II. Ensuite on retire la pellicule I3 et on applique la partie 3 contre la substance adhésive de manière à fermer l'objet de correspondance; l'adresse et le timbrage étant portés sur la face 9.

20 Le destinataire devra ouvrir l'objet de correspondance en arrachant la partie 3, ce qui est facilité grâce au coin I5 qui est dépourvu de substance adhésive, puis il devra reconstituer le puzzle tel qu'il était initialement de manière à découvrir, d'une part, la correspondance portée sur une face, et, 25 d'autre part, l'image de l'autre face.

Dans le mode de réalisation de la figure 4, l'objet de correspondance est constitué par un flan de carton I8 dans lequel est découpé un cadre I9 correspondant au cadre de la partie 4, l'une des faces dudit flan I8 étant solidaire d'une feuille 30 transparente 21 tandis que l'autre face reçoit un organe de recouvrement 20 constitué par une plaquette de rhodoid, par exemple, dont les bords longitudinaux coulissent dans des glissières correspondantes 22 du cadre I9. L'organe de recouvrement 20 comporte un emplacement 23 pour recevoir un timbre et un emplacement 35 24 pour recevoir l'adresse du destinataire. Bien entendu, sur la feuille 21 repose des éléments de puzzle identiques à ceux prévus pour la partie 4.

A la figure 5, on a représenté une autre réalisation dans laquelle l'objet de correspondance est constitué d'un cadre 25

en matière plastique par exemple, sur l'une des faces duquel est collée ou soudée une feuille transparente 26 prolongée par un volet 27 susceptible d'être rabattu sur la face libre du cadre 25 pour constituer un organe de recouvrement.

5 La face libre du cadre 25 est revêtue d'une substance adhésive 28 protégée par une pellicule arrachable 29.

Le volet 27 comporte sur sa face externe des étiquettes adhésives 31 et 32 destinées à recevoir respectivement l'adresse et l'affranchissement, l'étiquette 31 pouvant, sur sa face appliquée contre le volet 27, être pourvu d'une impression correspondant au mode d'emploi de l'objet.

Une partie 33 dépourvue de substance adhésive est prévue sur la face libre du cadre pour faciliter l'arrachage de la pellicule 29 et l'ouverture de l'objet par le destinataire.

15 Dans le cadre 25 est disposé un puzzle non représenté et qui est découpé pour que différents éléments puissent être montés recto verso et à différents emplacements.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits et qui ont été représentés, on pourra y apporter de nombreuses modifications de détails sans sortir, pour cela, du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

I° - Nouvel objet de correspondance caractérisé en ce qu'il est constitué d'un cadre, d'une série d'éléments de puzzle susceptibles d'être montés dans le cadre, une partie au moins desdits éléments pouvant être montée à différentes places et recto ou verso, d'une feuille transparente solidaire d'une face du cadre et d'un organe de recouvrement de l'autre face du dit cadre, la feuille transparente ou ledit organe de recouvrement étant agencée pour recevoir l'adresse du destinataire et l'affranchissement.

II° - Nouvel objet de correspondance selon la revendication I caractérisé en ce que l'organe de recouvrement est constitué par un prolongement de la feuille transparente solidaire de l'une des faces du cadre pour former un volet susceptible d'être rabattu sur la face libre dudit cadre, la face de l'un de ces deux dits éléments destinés à être appliqués contre l'autre étant revêtue d'une substance adhésive.

III° - Nouvel objet de correspondance selon la revendication 2, caractérisé en ce que la substance adhésive est protégée par une pellicule arrachable.

IV° - Nouvel objet de correspondance selon la revendication 2 caractérisé en ce que la substance adhésive est appliquée sur la face libre du cadre.

V° - Nouvel objet de correspondance selon les revendications 2 et 3 caractérisé en ce qu'une partie de la face revêtue de substance adhésive de l'un des éléments est dépourvue de ladite substance adhésive.

VI° - Nouvel objet de correspondance selon la revendication I, caractérisé en ce que l'organe de recouvrement est constitué par une feuille transparente semi rigide montée coulissante sur le cadre.

VII° - Nouvel objet de correspondance selon la revendication I, caractérisé en ce que le cadre est découpé dans un flan de carton et l'organe de recouvrement est constitué par un prolongement du flan de carton, un rainage étant pratiqué pour faciliter le pliage de l'organe de recouvrement, la face de l'un de ces deux dits éléments destinés à être appliqués contre l'autre, étant revêtue d'une substance adhésive.

8° - Nouvel objet de correspondance selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'organe de recouvrement comporte un ajour masqué par une feuille transparente.

Fig. 2

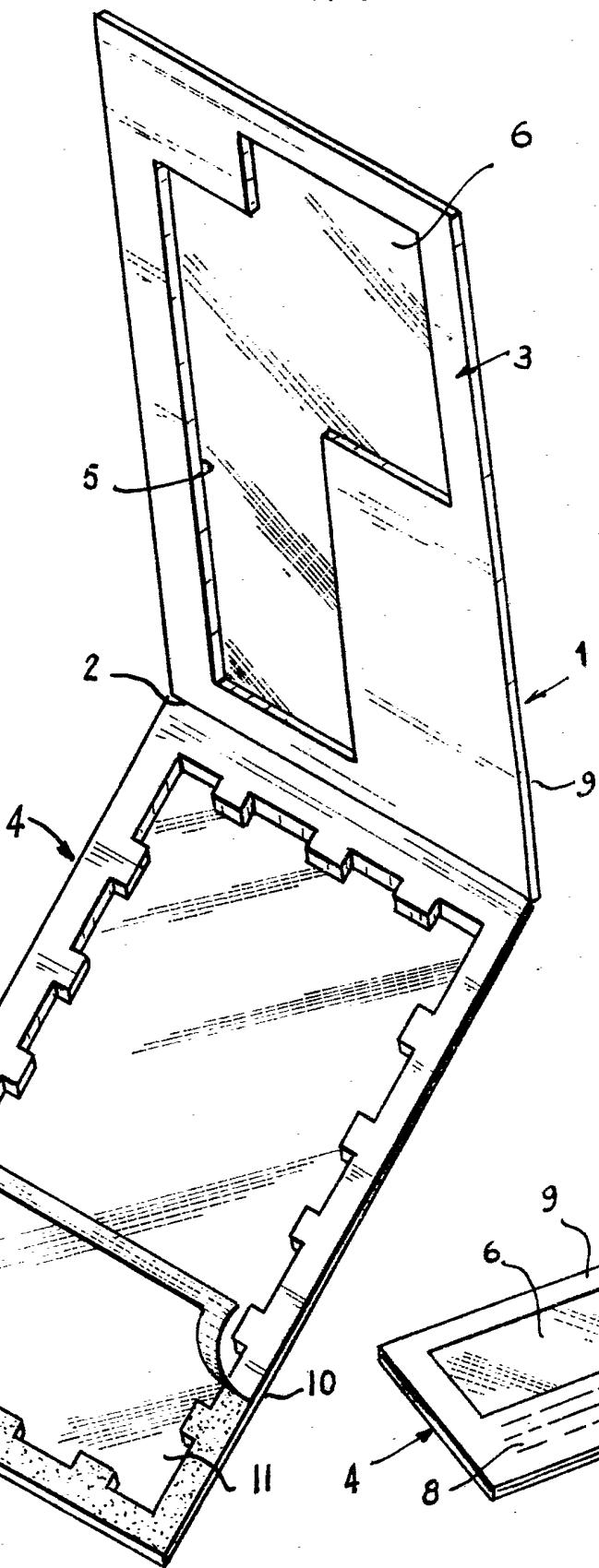


Fig. 1

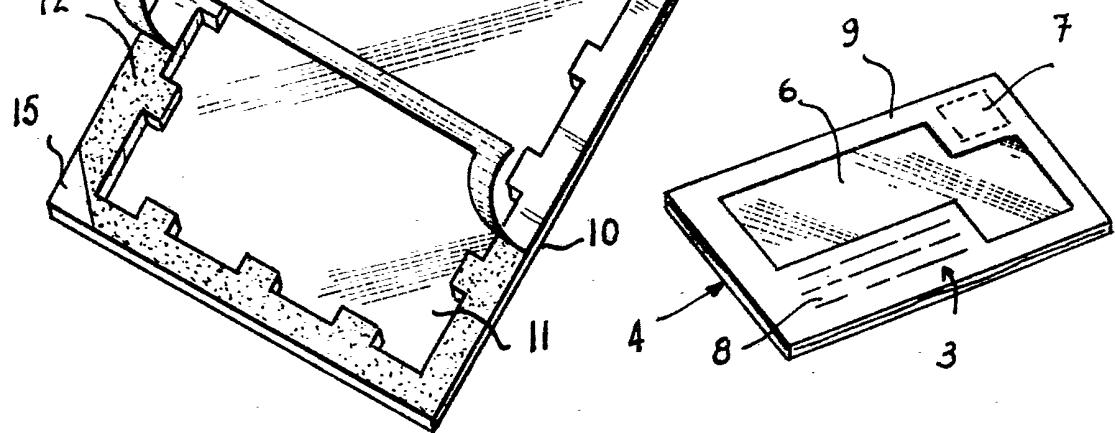


Fig. 3

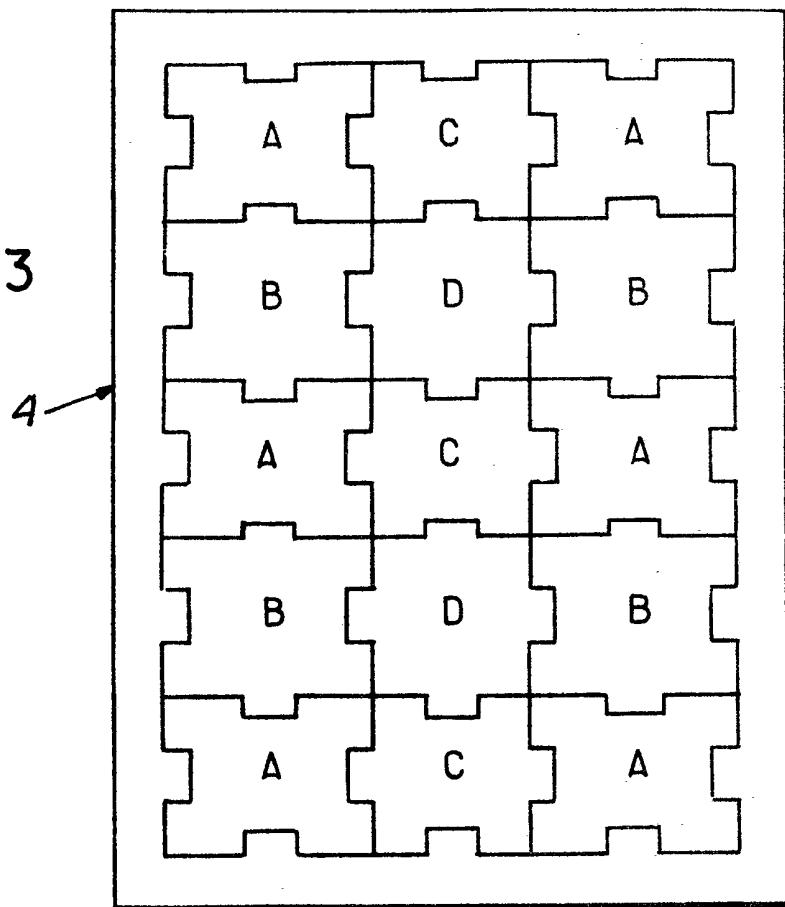


Fig. 4

